

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.11.219**

**Aide à l'Immobilier :
Entreprise
PAPETERIE DE
VEUZE : annulation
des crédits restant à
verser**

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À L'IMMOBILIER

<u>Rapporteur</u> : Monsieur BEAUCHAUD

AIDE A L'IMMOBILIER : ENTREPRISE PAPETERIE DE VEUZE : ANNULATION DES CREDITS RESTANT A VERSER
--

Par délibération n° 275 du 25 septembre 2003 le conseil communautaire a octroyé à l'entreprise PAPETERIE DE VEUZE une subvention d'un montant de 88 400 € dans le cadre de la réalisation de programme d'investissements immobilier et humain.

En raison de contraintes économiques, l'entreprise a dû déposer le bilan courant 2005 et a été mise en redressement judiciaire le 6 octobre 2005.

La société PAPETERIE DE VEUZE est depuis cette date en plan de continuation. Ce plan a dû intégrer des licenciements puis un gel des effectifs. Par conséquent, si l'investissement immobilier a été réalisé, l'objectif initial de recruter 13 salariés supplémentaires ne pourra être atteint par l'entreprise. A ce jour, seules 5 créations d'emploi sont intervenues.

En accord avec les dirigeants de l'entreprise PAPETERIE DE VEUZE, il a été convenu d'annuler les versements restant à intervenir au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 octobre 2008.

Je vous propose donc :

D'APPROUVER l'annulation des crédits d'un montant de 35 376 € restant engagés sur le dispositif d'aide à l'immobilier pour le dossier PAPETERIE DE VEUZE.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 novembre 2008	<u>Affiché le :</u> 19 novembre 2008